

Financer l'éducation : une condition indispensable pour promouvoir davantage d'inclusion et d'équité au sein de nos sociétés

19 février 2016

Au cours de la prochaine réunion du Conseil Education, prévue le 24 février 2016, les ministres européens de l'Education devraient adopter le [Projet de résolution du Conseil relative à la promotion dans l'UE du développement socio-économique et de l'inclusion au moyen de l'éducation : contribution de l'éducation et de la formation au Semestre européen 2016](#). Ce projet de résolution insiste sur le besoin urgent d'investir dans l'éducation, de combler les déficits et d'anticiper les demandes futures en matière de compétences, de considérer l'éducation comme étant le secteur ayant le plus de potentiel pour promouvoir l'inclusion sociale, les valeurs démocratiques et les compétences citoyennes pour tous les individus.

Le CSEE, représentant 11 millions d'enseignants et éducateurs affiliés à 132 syndicats de l'éducation dans l'ensemble des pays européens, souhaite saluer les thèmes développés dans le projet de résolution et accueille favorablement les points suivants :

- La **vision holistique de l'éducation** adoptée par les institutions européennes et les responsables politiques. Cette approche permet de « *garantir une cohérence avec les grands objectifs de la stratégie Europe 2020 ainsi qu'avec les modalités de gouvernance dans le cadre du Semestre européen, tout en respectant pleinement la subsidiarité, l'autonomie des établissements d'enseignement et la liberté pédagogique* », longuement attendue et revendiquée par le CSEE. [\[1\]](#)
- Le Conseil Education **reconnait le manque d'investissement dans l'éducation en Europe**, confirmant ainsi que ce secteur a été une cible bien trop facile pour justifier les assainissements budgétaires.
- Le fait de reconnaître que l'éducation joue un rôle **crucial dans la diminution des inégalités en termes de richesse, genre, appartenance ethnique et situation géographique**.

Toutefois, les solutions proposées pour relever les défis identifiés demeurent insuffisantes :

- Les risques sociaux et économiques imputables au **peu d'investissements réalisés dans l'éducation par les Etats membres** sont considérables. Comme le reconnaissent les stratégies Europe 2020 et Education et Formation 2020, les Recommandations spécifiques par pays formulées par le Semestre européen, la Déclaration de Paris et le Programme des Objectifs pour le développement durable 2030 des Nations Unies, **le recrutement, le soutien et l'autonomisation des enseignants - et donc l'investissement en leur faveur** - sont des éléments essentiels pour réduire les inégalités en termes d'accès à l'éducation et d'apprentissage. Les solutions proposées pour pallier le **manque avéré d'investissements dans l'éducation en Europe**, ne représentent en définitive rien d'autre qu'une goutte d'eau dans l'océan par rapport à ce qui devrait être investi.
- Comme rappelé dans la [Position du CSEE concernant le Plan d'investissement pour l'Europe](#), les Etats membres de l'UE ne devraient pas être encouragés à **compter toujours davantage sur l'intervention des investisseurs** et sur les intérêts des entreprises pour financer l'éducation, notamment au travers de la promotion des partenariats public-privé.
- Enfin, le CSEE rappelle les termes de sa récente position concernant l'*Agenda pour des compétences nouvelles pour l'Europe* [\[2\]](#) de la Commission européenne : « *Nous nous opposons à l'idée de promouvoir les partenariats public-privé au sein de l'éducation et nous exigeons le respect de l'autonomie du secteur de l'éducation vis-à-vis du secteur des entreprises, en constante évolution* ».
- Nous exprimons nos inquiétudes face aux conclusions du Conseil, qui encouragent les « incitants permettant d'améliorer la qualité », ceux-ci pouvant se comprendre comme **un système de financement basé sur la performance au sein de l'éducation**. Les syndicats d'enseignants ne soutiennent guère ce modèle de subvention, car il pourrait conduire à un financement inéquitable des écoles et à des inégalités parmi les élèves et les établissements. Les financements doivent être consentis en fonction des « besoins » et non de la « performance ». Les stratégies de financement ne peuvent s'appuyer sur une approche biaisée, formatée ou pénalisante.

Dans son commentaire concernant le projet de résolution, Martin Rømer, Directeur européen du CSEE, a souligné : « *En aucun cas les gouvernements ne doivent se soustraire à leurs responsabilités démocratiques au profit des entreprises. Les ministres et partenaires sociaux en charge de l'éducation, à tous les niveaux, ainsi que les communautés scolaires, doivent se réapproprier les réformes en matière d'éducation et de formation et non pas les abandonner aux intervenants et aux intérêts du marché du travail* ». Le CSEE estime que les gouvernements et les autorités publiques, en coopération avec les partenaires sociaux, devraient adopter une approche holistique de l'investissement dans l'éducation et contrôler l'élaboration et l'impact du budget réservé au secteur, afin de garantir que les ressources profitent également aux personnes les plus marginalisées et défavorisées sur le plan social et économique, souvent issues de la migration.

[\[1\]](#) Voir par exemple : Nouvelles du CSEE : [Investir dans l'éducation, c'est investir dans les individus : priorités fixées par l'Examen annuel de la croissance 2016](#) (novembre 2015) ; Nouvelles du CSEE : [Suivi de l'éducation et de la formation 2015 : il est primordial d'investir dans l'enseignement et dans les enseignants](#) (novembre 2015) ; [Position du CSEE concernant le Projet de rapport conjoint Education et Formation 2020 de la Commission européenne](#) (octobre 2015) ; Nouvelles du CSEE [La clôture du Semestre européen 2015 ouvre la voie à une nouvelle orientation démocratique](#) (juin 2015) ; Position du CSEE concernant le [Plan d'investissement pour l'Europe](#) (décembre 2014) ; Communiqué de presse du CSEE : [Investir dans l'éducation : une condition indispensable pour réaliser les objectifs Europe 2020 et Education et Formation 2020](#), (novembre 2014) ; [Message du CSEE au nouveau Parlement européen, à la nouvelle Commission européenne et aux futurs Conseils Affaires générales et Education, ainsi qu'à présidence italienne - Investir dans l'éducation](#) (juillet 2014) ; Position de CSEE concernant [Les objectifs futurs de la stratégie Europe 2020 en faveur de l'éducation et de la formation](#) (juin 2014) ; Position du CSEE concernant les [Recommandations par pays du Semestre européen pour la période 2014-2015](#) (juin 2014).

[\[2\]](#) [Position du CSEE concernant l'« Agenda pour des compétences nouvelles pour l'Europe » de la Commission européenne](#) (17 février 2016)



Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 131 syndicats d'enseignants et 11 millions d'enseignants dans tous les pays d'Europe, dont 4,2 millions d'enseignants dans l'UE, tous niveaux d'enseignement confondus. Le CSEE est un partenaire social de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la Région européenne de l'**Internationale de l'Éducation**, la fédération mondiale des syndicats d'enseignants.

Adresse e-mail : secretariat@csee-etuice.org
Téléphone : +32 (0)2 224 06 92

Ne répondez pas à ce courriel.
Pour vous désinscrire de cette liste d'envoi cliquez sur ce [lien](#)

Si vous souhaitez soutenir le CSEE dans son travail, [transférez cet e-mail](#) à vos amis et collègues.

Vous pouvez vous inscrire à cette liste d'envoi du CSEE en visitant [la page d'accueil du site du CSEE](#).